

exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux portaient préjudice à l'industrie du bois d'oeuvre américaine. Le groupe spécial de l'ALE sur le préjudice a jusqu'au 13 juin 1994 pour examiner la décision la plus récente de la Commission du commerce international des États-Unis relative à l'existence d'un préjudice.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874